



Offre de recrutement :

2 Agents Techniques (H/F)

La FDAAPPMA 37, recrute pour son pôle technique deux agents technique de niveau II échelon 1 : Poste à pourvoir du 4 juillet 2022 au 31 août 2022.

Conditions de Travail :

- Contrat à Durée Déterminée lié à un accroissement temporaire d'activité et notamment au projet de régulation des poissons chats sur les plans d'eau fédéraux.
- 37H hebdo (RTT) du lundi au vendredi et ponctuellement les week-ends.
- Salaire : En fonction de la Convention Collective des Structures Associatives de la Pêche Niveau II échelon 1 de la grille de classification agent de développement.
- L'agent technique (H/F) exercera ses fonctions sous la responsabilité d'un agent de développement et du Directeur.

Affectation :

Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique d'Indre-et-Loire : 178 TER, rue du Pas Notre Dame – 37100 – Tours.
Les missions sont exercées à titre principal sur le territoire du département. Des déplacements ponctuels peuvent être réalisés en dehors du département.

Profil recherché

Formation et expérience souhaitée :

- Formation Bac Pro ou BTS de type GMNF.
- Expérience en Fédération de pêche souhaitée.
- Brevet natation exigé.

Compétences souhaitées :

- Connaissance des milieux aquatiques, de la faune aquatique.
- Connaissance sur l'entretien des espaces verts.
- Permis de conduire.

Qualités attendues :

- Etre à l'écoute, rigoureux et ponctuel.
- Etre rompu au travail en équipe et sens de la cohésion.
- Etre respectueux et positif.
- Avoir une condition physique adaptée aux missions.
- Respect impératif des consignes de sécurité et du port des EPI.

Missions

Missions techniques :

- Pêche de régulation halieutique des nuisibles (poissons chats).
- Entretien plans d'eau, postes de pêche et espaces verts.
- Mission de soutien ponctuel aux agents de la Fédération.
- Soutien pour les pêches électriques.
- Aide éventuelle au suivi halieutique et à la gestion piscicole.
- Toute mission pouvant être exigée au regard des nécessités du service.

Employeur

La Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique d'Indre-et-Loire (FDAAPPMA 37) est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique au titre du Code de l'Environnement (Art. L.434-4).

Elle est aussi agréée au titre de la protection de l'environnement (Arrêté Préfectoral de juillet 1978).

Elle regroupe 26 Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) ainsi que l'Association Départementale Agréée des Pêcheurs Amateurs aux Engins et Filets (ADAPAEF).

La FDAAPPMA 37 est dirigée par un conseil d'administration de 16 membres et d'un représentant des pêcheurs amateurs aux engins. Elle emploie actuellement 9 salariés.

Envoi des candidatures CV et lettre de motivation – date limite de dépôt le 20 juin 2022 :

- Par courrier à : Monsieur Jacky MARQUET - Président - FDAAPPMA 37 - 178 TER, rue du Pas Notre Dame – 37100 – TOURS
- Par Mail à l'adresse : fedepeche37@fedepeche37.fr